

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Annina Pfund, Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, MM. Christophe Buemi, Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Gérard Deshusses et Roger Michel: «La pointe de la Jonction: encore et toujours».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 22 novembre 2011. Elle a été traitée sous la présidence de M. Ulrich Jotterand les 14 janvier et 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 24 avril 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la motion M-377, «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat», acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005;
  - la motion M-598, «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes», acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, demandant au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de la motion M-377;
  - l'intérêt certain et partagé du Conseil municipal qui s'est manifesté plusieurs fois pour un projet de qualité à la pointe de la Jonction;
  - les nombreux projets qui se font à nouveau jour sur ce site et le départ très probable du dépôt des Transports publics genevois;
  - le caractère particulier tant paysager que social du site de la pointe de la Jonction;
  - l'enjeu indéniable de conserver la magie de ce lieu,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'élaborer un projet de qualité en collaboration avec l'Etat de Genève, privilégiant l'habitat pour tous et toutes, des espaces publics majeurs et des lieux pour la culture, et tenant compte des activités existantes sur le lieu;
  - d'intégrer dans ses réflexions les partenaires du forum citoyen «Quel avenir pour la pointe de la Jonction?», dont l'Association des habitant-e-s de la Jonction et la Fédération des artistes de Kugler.

## **Séance du 14 janvier 2014**

### *Audition de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, motionnaire*

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio déclare que la motion reste d'actualité en termes d'aménagement.

La motion M-377 demandait un cahier des charges pour un partenariat entre la Ville et le Canton pour l'aménagement de la pointe de la Jonction.

Un cahier des charges avait été demandé car, à ce moment-là, les discussions allaient bon train sur l'aménagement de ce site. Le partenariat avec le Canton avait été envisagé au vu du nombre d'éléments relevant du Canton tel le dépôt des TPG.

La première motion demandait en fin de compte quelles étaient les options envisagées pour ce quartier. Un rapport avait été déposé sur cette motion, et l'ensemble des acteurs à ce moment s'entendait sur le fait de travailler ensemble.

Il était question d'installer la Nouvelle Comédie sur la pointe de la Jonction.

Le directeur de l'aménagement du territoire avait confirmé l'intérêt de ces lieux en indiquant qu'il n'y avait pas d'intérêt particulier à conserver l'ancienne usine Kugler.

Le nœud problématique de ce projet était le dépôt des TPG qui était alors stratégique.

La pointe de la Jonction était jadis utilisée pour des activités maraîchères avant de voir l'implantation d'activités industrielles.

C'est l'Exposition nationale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui a modelé ce quartier. La pointe de la Jonction a toujours été préservée par rapport à la Jonction; les motionnaires avaient à cœur la préservation patrimoniale de ce lieu.

Les commissaires ne partageaient pas le même avis sur la conservation du bâti industriel.

Le Conseil municipal avait voté cette motion amendée mais, ne voyant rien venir, certains avaient sollicité le Conseil administratif une nouvelle fois dans le but de connaître la situation de ce projet.

Plusieurs options avaient en l'occurrence été abandonnées, mais plusieurs éléments étaient retenus, comme le passage du tram Cornavin-Onex-Bernex.

Tout était en bonne voie, mais puisque rien ne se passait les motionnaires avaient décidé de redéposer une motion en 2006, qui avait été acceptée à l'unanimité en séance plénière.

Une troisième motion, soit celle qui occupe la commission, a ensuite été déposée en 2010 dans la perspective du projet de l'implantation du pôle universitaire sur le cerveau (Brain Project) qui était alors envisagé.

De nombreuses auditions furent alors menées, et rien ne devait être réalisé jusqu'en 2013, date à laquelle le projet sur le cerveau n'était plus de mise.

Un commentaire récent de M. Longchamp indiquait que la pointe de la Jonction devrait accueillir en priorité du logement.

Le principe demeure et il est nécessaire de faire quelque chose de qualité sur ce site, en initiant un PLQ en concertation avec le Canton.

### *Questions-réponses*

Quelle est la raison de cet immobilisme?

Le dépôt des TPG était un véritable problème. Le projet de Nouvelle Comédie était une variante très sérieuse. Le fait que le dépôt des TPG soit finalement en partance permet de relancer le débat.

Ne faudrait-il pas entendre l'Association des habitant-e-s de la Jonction?

Les services du Canton devraient être auditionnés les premiers.

L'audition du Canton est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 1<sup>er</sup> avril 2014**

*Audition de MM. Pascal Michel, de la Direction du développement urbain région rive droite, et de M. Fabio Dubs, chef de projet à l'Office de l'urbanisme*

M. Dubs déclare que ce site est considéré depuis de nombreuses années comme un lieu important devant permettre de mener des projets ambitieux.

Le déplacement des dépôts des TPG a toujours été la condition sine qua non pour ce faire. Le Conseil d'Etat a, en 2010, initié des réflexions sur le déplacement de ces dépôts.

En 2011, le Canton a donné des mandats pour développer des projets de remplacement, ce qui a entraîné le projet d'En-Chardon.

Un mandat a été confié au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport afin de créer un pôle «Arts et neurosciences»; un mandat d'études parallèles a été lancé pour ce faire mais le Conseil d'Etat, au moment où ce projet d'étude allait partir en 2012, a établi une liste des priorités l'excluant.

Des députés ont déposé un projet de loi pour débloquer un crédit d'étude devant analyser la possibilité de création de logements dans le dépôt de tram.

Une étude de faisabilité doit être menée au sein du Canton dans les six prochains mois.

Le couvert à bus de l'hyperpointe de la Jonction devrait disparaître lorsque le dépôt d'En-Chardon sera mis en service.

Concernant l'usine Kugler, il y avait en son temps une variante envisageant le maintien de cette usine. Une plateforme de réflexion a ensuite été créée afin de déterminer quelles synergies étaient envisageables.

Ce sont donc principalement des logements qui sont envisagés à présent à la pointe de la Jonction.

Les critères sont basés sur des aspects de génie civil et de mobilité, en lien avec l'accessibilité du site. La pointe de la Jonction est déjà un quartier dense.

Le cahier des charges est en cours de rédaction, le premier volet est de nature technique et porte sur la halle de maintenance.

Ces aspects sont positifs. Il sera encore nécessaire d'évaluer le potentiel constructible, ainsi que l'accessibilité. Les notions de bruits et des questions de sécurité sont prises en compte dans cette étude multicritères.

Un commissaire propose d'attendre le rapport sur l'étude de faisabilité avant de prendre une décision.

Un autre pense que ce serait l'option la plus correcte.

La présidente passe au vote de l'attente de l'étude de faisabilité qui est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 24 avril 2018**

Suite aux auditions du projet de délibération PRD-162, la commission passe directement à la discussion et au vote de cette motion.

Un commissaire socialiste propose de supprimer «habitat pour tous». Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La motion M-926 ainsi amendée est acceptée par 10 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 UDC, 1 DC, 2 MCG) contre 2 non (LR) et 1 abstention (LR).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’élaborer un projet de qualité en collaboration avec l’Etat de Genève, privilégiant des espaces publics majeurs et des lieux pour la culture, et tenant compte des activités existantes sur le lieu;
- d’intégrer dans ses réflexions les partenaires du forum citoyen «Quel avenir pour la pointe de la Jonction?», dont l’Association des habitant-e-s de la Jonction et la Fédération des artistes de Kugler.